



AVIS PUBLIC CANTON DE WENTWORTH

ENTRÉE EN VIGUEUR - « Règlement numéro 2018-007-06, modifiant le règlement de Zonage numéro 2018-007 »

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du « Règlement numéro 2018-007-06, modifiant le règlement de Zonage numéro 2018-007 », qui a pour objet :

- De retirer une condition relative aux chalets en location court-terme ainsi qu'une condition à la location court-terme en usage additionnel à l'habitation;
- De modifier les dispositions particulières applicables aux milieux humides situés dans la zone NV;
- De modifier les dispositions à des zones de forte pente;
- De modifier les sanctions particulières à l'abattage d'arbres.

Ce règlement entre en vigueur le 23 mai 2025, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC d'Argenteuil, et ce, conformément à la Loi.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 175 chemin Louisa à Wentworth, durant les heures normales de bureau ou sur le site web à www.wentworth.ca.

Donné à Wentworth le 30 mai, 2025

Natalie Black
Directrice générale et greffière-trésorière